

NOUVEAU

NÉGOCIER EN DIRECT VOS WARRANTS, TURBOS ET CERTIFICATS



NÉGOCIER EN DIRECT VOS WARRANTS, TURBOS ET CERTIFICATS

Pour la première fois en France, il est possible de négocier en direct les Warrants, Turbos et Certificats de Société Générale, sans passer par la Bourse de Paris.

En Allemagne, 1^{er} marché de Warrants, Turbos et de Certificats en Europe, cette solution est proposée depuis 1995 aux clients particuliers qui, via leur courtier en ligne habituel, négocient en direct ces produits et bénéficient ainsi de tarifs de courtage plus avantageux.

Découvrez comment fonctionne cette nouvelle possibilité d'investir sur les Warrants, Turbos et Certificats de Société Générale.

LA NÉGOCIATION EN DIRECT DES WARRANTS, TURBOS ET CERTIFICATS

La négociation en direct avec l'émetteur s'effectue grâce à un système électronique de passage d'ordres innovant permettant de relier directement votre courtier en ligne et un émetteur, sans passer par la Bourse.

En réalisant vos opérations en direct, vous bénéficiez généralement¹ ainsi de :

- Une économie des frais de courtage (en réduisant le nombre d'intermédiaires entre vous et l'émetteur),
- Des types d'ordres similaires à ceux disponibles en Bourse (au marché, à cours limité ou à seuil),
- Les mêmes conditions de liquidité et d'animation de marché que sur la Bourse (ces conditions sont détaillées dans le prospectus visé par l'AMF),
- Des indicateurs pertinents : fourchette achat-vente de l'émetteur, suivi en temps réel de la fourchette de cotation de l'émetteur et de son historique, graphique intraday...

UNE SOLUTION QUI A FAIT SES PREUVES

Sur le marché allemand (sur lequel sont réalisées 30 fois plus de transactions que sur le marché français*), les investisseurs ont le choix, depuis 1995, de traiter leurs ordres soit en Bourse soit en direct avec chaque émetteur. Aujourd'hui en Allemagne plus de 60% des transactions* sur les Warrants, Turbos et Certificats passent en dehors de la Bourse. La raison est simple : l'investisseur bénéficie de frais de courtage réduits.

Le système électronique de négociation en direct utilisée pour cette solution inédite en France a fait ses preuves en Allemagne depuis 1995 ainsi que sur d'autres marchés européens. Cette technologie a déjà démontré aux investisseurs individuels et professionnels dans ce pays qu'elle constituait une alternative flexible, efficace et transparente pour la négociation des instruments financiers tels que les Warrants, Turbos et les Certificats.

*Source : Société Générale, 2010

¹Renseignez-vous auprès des courtiers en ligne proposant ce service pour connaître précisément les conditions d'utilisation et les tarifs appliqués.

FONCTIONNEMENT

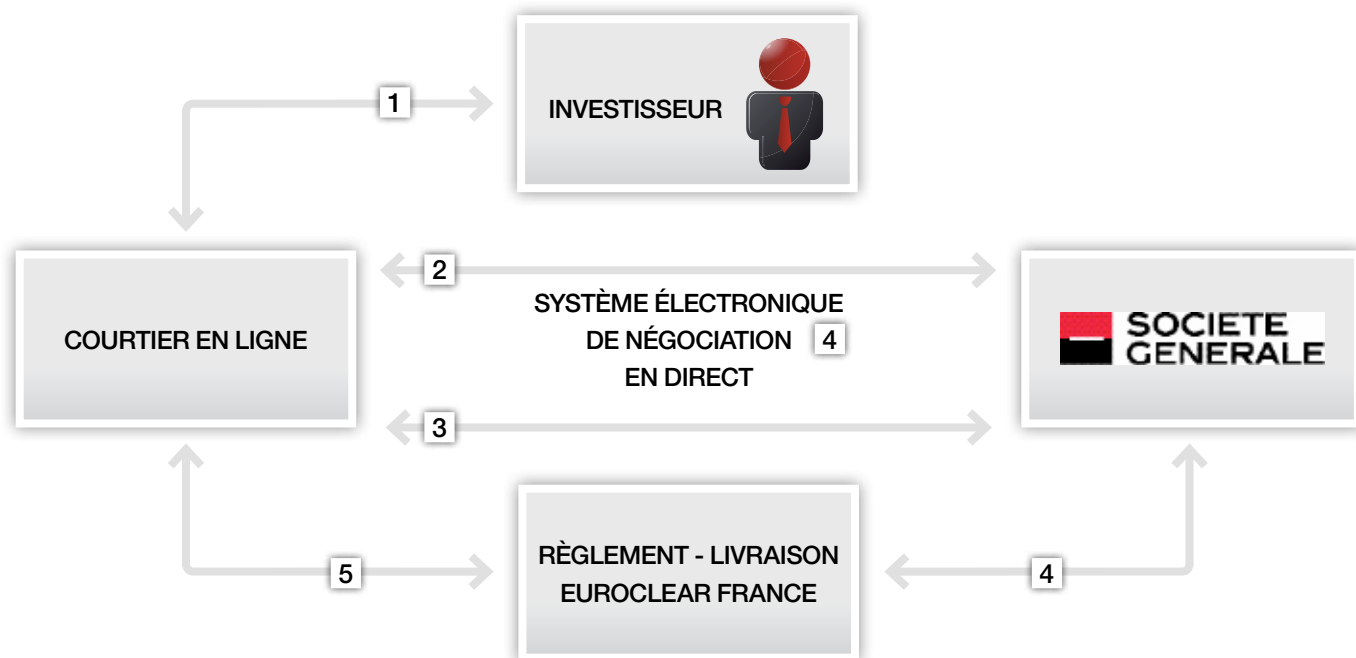
La négociation en direct face à l'émetteur permet de confronter vos ordres, transmis via votre courtier en ligne, avec les fourchettes achat-vente fournies par l'émetteur, grâce à un système électronique de demande de cotation.

Le processus de négociation suit une logique simple et rapide :

- Vous sélectionnez l'instrument que vous souhaitez négocier grâce à son code ISIN, et passez votre ordre via le site de votre courtier en ligne,
- Le courtier transmet automatiquement et de façon instantanée une demande de cotation à l'émetteur pour la quantité de titres voulue, sans indiquer le sens de l'ordre (achat ou vente),
- Le système de cotation de l'émetteur répond immédiatement par une fourchette achat-vente disponible à cet instant sur le Warrant, le Turbo ou le Certificat.

Si l'ordre est de type « ordre au marché », celui-ci est confirmé par le courtier en ligne et immédiatement exécuté. Si l'ordre est placé avec une limite ou un seuil de déclenchement, il est comparé instantanément avec la fourchette de prix proposée par l'émetteur.

Si la fourchette achat-vente du produit permet l'exécution de l'ordre, il est exécuté. Dans le cas contraire, il est mis en attente et sera à nouveau confronté à la fourchette achat-vente du produit dès que celle-ci atteindra le niveau souhaité.



- 1 L'investisseur passe son ordre
- 2 Le courtier en ligne place les ordres de l'investisseur directement auprès de l'émetteur. Types d'ordres disponibles : ordre au marché, ordre à cours limité, ordre à seuil. La demande transmise ne donne que le code ISIN et la quantité, sans indication du sens de l'ordre (achat ou vente)
- 3 Fourchette achat-vente fournie par l'émetteur
- 4 Confrontation ordre investisseur / fourchette achat-vente.
- 5 Règlement – Livraison sous 3 jours ouvrés (délai identique aux transactions en Bourse)

AVANTAGES ET INCONVENIENTS

CE QUI NE CHANGE PAS

- Vous continuez à utiliser votre compte-titres habituel
- Les transactions effectuées en direct font l'objet d'un règlement-livraison des titres par l'intermédiaire du Dépositaire Central Euroclear France
- Les obligations de Société Générale en termes d'animation de marché et de fourchettes de prix sont identiques à celles qui sont déjà en vigueur en Bourse de Paris et détaillées dans le prospectus visé par l'AMF
- Les Warrants, Turbos et Certificats de Société Générale font l'objet d'un visa d'approbation accordé par l'AMF (ou d'un passeport européen transmis à l'AMF) pour leur commercialisation en France.
- Les Warrants, Turbos et Certificats de Société Générale continuent à faire l'objet de cotations sur la Bourse de Paris (Euronext Paris).

LES RISQUES ASSOCIÉS À LA NÉGOCIATION EN DIRECT

- Négociations en direct : les transactions en direct entre un courtier et un émetteur sont réalisées de gré à gré. Le défaut de règlement/livraison (risque que l'une des contreparties de la transaction fasse défaut et ne puisse pas régler les espèces ou livrer les titres concernés) n'est pas couvert par un organisme de compensation (par exemple LCH Clearnet pour les transactions sur la Bourse de Paris). Comme en Bourse, la vente à découvert des Warrants, Turbos et Certificats est interdite.
- Au même titre que les transactions en Bourse de Paris, les négociations en direct sont sujettes à des risques opérationnels, notamment en cas de situation anormale de marché ou de suspension des cotations de l'actif sous-jacent, et au risque d'interruption technique, notamment en cas de panne des systèmes d'information ou de communication.

	Ordres en Bourse	Ordres en direct
Frais de transactions	Frais de transactions incluent des frais de Bourse (NYSE Euronext, LCH Clearnet...)	Réduction des frais de transactions
Horaires de négociation	09h05 - 18h30 (sauf pour les Certificats, Turbos et Warrants sur action qui cotent jusqu'à 17h30)	09h05 - 18h30 (sauf pour les Certificats, Turbos et Warrants sur action qui cotent jusqu'à 17h30 extension possible)
Types d'ordres possibles	Tous (au marché, à cours limité, à seuil)	Tous (au marché, à cours limité, à seuil) – autres types d'ordres possible
Autorités de surveillance	AMF, ACP	AMF, ACP
Risque de défaillance technique	Risque de défaillance des systèmes informatiques de l'émetteur, de la Bourse ou du courtier en ligne.	Risque de défaillance des systèmes informatiques de l'émetteur, de la plateforme de négociation en direct ou du courtier en ligne.
Règlement/livraison	3 jours ouvrés après la transaction	3 jours ouvrés après la transaction
Risque de contrepartie après le passage d'ordre (risque de crédit en cas de défaut de l'émetteur)	Couvert pendant les 3 jours de règlement livraison par la Chambre de compensation, non couvert ensuite.	Non couvert dès la date de la transaction (pas de Chambre de compensation pour le règlement/livraison).

VOS PRINCIPALES QUESTIONS / RÉPONSES

QUELS SONT LES PRODUITS NÉGOCIABLES EN DIRECT AVEC L'ÉMETTEUR ?

Tous les Warrants, Turbos et Certificats autorisés à la commercialisation en France par l'AMF et disponibles sur notre site www.sgbourse.fr (à l'exception des ETF) sont éligibles à la négociation en direct. Il suffit que votre courtier en ligne propose ce service.

QUELS SONT LES COURTIERS PROPOSANT CETTE SOLUTION ?

A ce jour (mai 2011) Boursorama Banque est le 1er courtier en ligne à proposer cette solution en France (renseignements auprès de votre interlocuteur habituel). D'autres courtiers en ligne envisagent d'ouvrir cette possibilité prochainement. En Allemagne de très nombreux intermédiaires proposent cette solution depuis 1995 et la majorité des transactions sur les Warrants, Turbos et Certificats passent aujourd'hui par des systèmes de négociation en direct. La raison est simple : les ordres hors Bourse coûtent moins cher.

AI-JE ENCORE ACCÈS À UN CARNET D'ORDRE ?

La négociation en direct vous permet de négocier avec l'émetteur en face-à-face. Il n'existe donc pas de carnet d'ordre. Avant et lors de votre passage d'ordre, vous avez connaissance de la fourchette de prix proposé par l'émetteur, identique à celle proposée en Bourse. Le processus de négociation (cf. infra) vous garantit une transaction au meilleur prix proposé par l'émetteur et calculé en temps réel selon les différents paramètres de marché influant sur les cours du produit (cours du sous-jacent et, selon le cas, temps restant, volatilité, dividendes, taux d'intérêts..).

LA QUALITÉ D'ANIMATION EST-ELLE IDENTIQUE À CELLE OFFERTE EN BOURSE ?

Société Générale s'engage à offrir une qualité d'animation identique en Bourse et lors de la négociation en direct, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique. Vous bénéficiez donc des mêmes fourchettes achat/vente (prix, quantité).

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Sur l'offre de Warrants, Turbos et Certificats de Société Générale :
www.sgbourse.fr

Sur le système de négociation en direct :
catsos.citigroup.com/fr

Nos spécialistes répondent à toutes vos questions au 0 810 30 20 20 ou par email :
info@sgbourse.fr

AVERTISSEMENT - PRODUITS NON GARANTIS EN CAPITAL

Ces produits s'adressent à des investisseurs avertis et ne devraient être achetés que par des investisseurs disposant de connaissances spécifiques.

Les investisseurs doivent procéder, avant tout investissement, à leur propre analyse en se rapprochant le cas échéant de leurs propres conseils.

Société Générale ne peut être tenue responsable des conséquences notamment financières résultant de l'investissement dans ces produits. Le présent document est un document promotionnel. **Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique «facteurs de risques» du Prospectus. Les supports d'information (Prospectus de Base, Suppléments et Conditions Définitives («Final Terms»)) sont disponibles sur le site de l'émetteur (www.sgbourse.fr).**

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources jugées fiables. Société Générale n'assume aucune responsabilité à cet égard.

IL APPARTIENT A CHAQUE INVESTISSEUR DE S'ASSURER QU'IL EST AUTORISE A SOUSCRIRE OU A INVESTIR DANS CES PRODUITS. NI LES CERTIFICATS NI AUCUN DROIT SUR CEUX-CI, NE POURRONT A AUCUN MOMENT ET REOFFERTS, VENDUS, REVENDUS, NEGOCIES OU LIVRES, DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT, AUX ETATS-UNIS NI A DES RESSORTISSANTS DES ETATS -UNIS OU POUR LEUR COMPTE OU A LEUR PROFIT, ET LA NEGOCIATION DE CEUX-CI N'A PAS ETE APPROUVEE PAR LA US COMMODITY FUTURES TRADING COMMISSION.

Risque de marché : Ces produits peuvent connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours, pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi. Effet de levier : Certains produits intègrent un effet de levier qui amplifie les mouvements du cours du (des) sous-jacent(s), à la hausse comme à la baisse. Risque de crédit : En acquérant ce produit, l'investisseur prend un risque de crédit sur l'émetteur et sur son garant éventuel. Remboursement anticipé : Société Générale se réserve la possibilité de rembourser par anticipation le produit, notamment en cas d'événements affectant le sous-jacent, et pouvant entraîner une perte totale ou partielle de l'investissement. Risque de change : Lorsque l'actif sous jacent est coté dans une devise étrangère, le produit sera sensible aux évolutions du taux de change entre cette devise et l'euro, sauf si le produit inclut une garantie de change. Les produits font l'objet de contrats d'animation qui visent à assurer la liquidité sur Euronext Paris, dans des conditions normales de marché et de fonctionnement informatique.

Société Générale - Siège Social : Société Générale, 29 Boulevard Haussmann, 75009 Paris 552 120 222 RCS de Paris - Numéro APE : 651C - La Société Générale est un établissement de crédit de droit français agréé et régulé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et l'Autorité des Marchés Financiers.